

KIT D'URGENCE

pour éviter la récidive dans le cas de prédation par le loup

*Préambule : le seul **objectif** du Kit d'urgence est de **mettre à l'abri dans l'urgence** un troupeau ou un lot d'animaux quand l'**éleveur.se n'a pas de solution immédiate** pour sécuriser ses animaux.*

Les mesures proposées ci-dessous ont été recueillies auprès d'éleveurs en zone à loup. Elles ont été testées et jugées fiables, avec un bon rapport efficacité/temps/coût même si nous ne pouvons en garantir l'efficacité à 100%. Elles permettent une première protection en attendant la mise en place de chiens de protection, considérés comme le moyen de protection le plus efficace contre les loups.

Le comportement des loups peut être différent d'un animal à l'autre. Leur réceptivité aux techniques d'effarouchement et moyens de protection est donc différente.

1 – Voir la fiche conseil : 1ères actions pour protéger son troupeau de la récidive après 1^{ères} prédation (en l'absence de chien de protection)

2 – Emprunter le matériel du PPRP pour créer 1 ou plusieurs parcs de regroupement nocturne avec les clôtures mobiles Gallagher + effaroucheurs lumineux (fox light)

a. Description du matériel



- 8 modules de clôture mobile Gallagher de 100 m → soit 800 m de clôture pour 1 parc de 2ha à 5ha max - 4 fils*voir schéma différentes configurations
- 8 connecteurs
- 1 poste de clôture électrique
- 2 prises de terre
- 1 batterie rechargeable
- 1 testeur électrique LACME
- 4 effaroucheurs lumineux fox light et 6 piles 6Volt



b. Conditions d'utilisation du matériel du Plan de Prévention du Risque de Préation (PPRP)

Pré-requis :

- avoir pris connaissance du contenu du PPRP via le manuel du PPRP
- adhérer aux objectifs du PPRP et signer le « Manifeste »
- avoir rempli et signé le feuillet « engagement et respect des règles d'utilisation » joint

Conditions :

Le matériel est prêté pour une durée de 4 semaines. Au-delà, la somme de 10€ sera demandée pour chaque semaine d'utilisation supplémentaire.

L'emprunteur s'engage à :

- utiliser le matériel avec précaution et bon sens (modes d'emploi fournis),
- remplacer à l'identique le matériel volé ou endommagé durant la période d'emprunt,
- verser la somme de 10€ pour chaque semaine d'utilisation au-delà des 4 premières semaines.

Exemple de configuration de parcs de regroupement de nuit :

SANS CHIENS DE PROTECTION /FAIBLE PRESSION DE PREDATION (loup dispersant)

- En l'absence de filet anti loup (1,70m) former un parc à double enceinte de 1,5 m de large pour dissuader le saut du loup.
- Utiliser des effaroucheurs lumineux les 1ers mois. Les changer de place tous 5 jours.
- Une enceinte circulaire et plus grande diminuera le risque d'entassement dans un coin et facilitera la fuite des bêtes. Utiliser tout moyen d'alerte et de surveillance pour vous permettre d'intervenir (sonnailles, projecteurs avec détecteur de mouvement...)

Cercle extérieur : 400 m linéaire

Cercle intérieur : 390 m linéaire

Distance entre cercles 1,5m

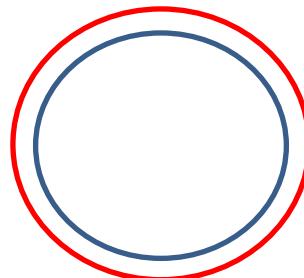
Quelques réf :

Cercle 300 m linéaire : 0,7 ha (rayon 47 m)

Cercle 400 m linéaire : 1,2 ha (rayon 63m)

Cercle 500 m linéaire : 2 ha (rayon 80m)

Cercle 800 m linéaire : 5, 9 ha (rayon 127m)



Dans tous les cas, s'assurer d'une très bonne électrification (4 000 volt minimum) et de l'humidification de la ou des prises de terre

Engagement et respect des règles d'utilisation du matériel prêté par le CIVAM dans le cadre du Plan de Prévention du Risque de Prédation

Je soussigné(e) :

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail (en MAJUSCULE) :

Emprunte au CIVAM le matériel suivant :

- Modules de clôture mobile (4 fils) GALLAGHER – préciser le nombre:.....
- Connecteurs – préciser le nombre :.....
- Poste de clôture
- Batterie
- 2 prises de terre
- Testeur électrique
- Fox ligh – préciser le nombre :.....
- Piles 6 volt –préciser le nombre :
- Collier GPS pour chien de protection – marque :.....
- Collier GPS pour chien de protection – marque :.....
- Piège caméra – marque :
- Piège caméra – marque :

Je m'engage à :

- Prendre connaissance du Plan de Prévention du Risque de Prédation par formation, site web ou manuel du PPRP (barrer les mentions inutiles)
- Signer le Manifeste
- Utiliser le matériel avec précaution et bon sens (modes d'emploi fournis)
- Remplacer à l'identique le matériel volé ou endommagé durant la période d'emprunt
- Verser la somme de 10€ pour chaque semaine d'utilisation au-delà des 4 premières semaines

fait le : à

Signature :